

Bâtir. Transformer. Façonner la mobilité.

RAPPORT ANNUEL 2021

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL



Toute l'équipe de l'Agence de mobilité durable est fière de présenter les réalisations de sa deuxième année d'exploitation, dont la période s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

- 3.** À PROPOS DE L'AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE
- 12.** RÉALISATIONS 2021
- 26.** GOUVERNANCE
- 32.** ÉTATS FINANCIERS

À propos de l'Agence de mobilité durable

NOTRE RAISON D'ÊTRE
MISSION, VISION ET VALEURS
FAITS SAILLANTS FINANCIERS
FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
ISABELLE CADRIN
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL,
LAURENT CHEVROT
COMITÉ DE DIRECTION

NOTRE RAISON D'ÊTRE

L'Agence de mobilité durable est un organisme paramunicipal qui a succédé à la Société en commandite Stationnement de Montréal. Sa création fait suite à une réflexion inscrite aux plans d'urbanisme et de transport de la Ville de Montréal (« la Ville »), selon laquelle la gestion stratégique du stationnement est un levier d'une mobilité plus durable. Ces plans ont mené à la Politique de stationnement de la Ville, dont une des trois priorités était la création d'un organisme de gestion du stationnement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence regroupe l'ensemble des métiers du stationnement, qui englobent des activités auparavant gérées par la Société en commandite Stationnement de Montréal (« SCSM »), la Section de l'application du règlement de stationnement (« SARS ») du Service de police de la Ville de Montréal (« SPVM »).

L'Agence assure la gestion et le développement du stationnement tarifé sur le territoire de la Ville. Elle réalise sa mission et les mandats opérationnels confiés par la Ville dans le respect des orientations municipales en vue de favoriser une mobilité urbaine durable. Par son leadership, elle contribue à diversifier l'offre de stationnement et à améliorer le partage de la rue et l'occupation du domaine public. Dans ce cadre, elle propose des recommandations dans l'opérationnalisation de ses mandats, procède à leur mise en œuvre, intègre à ses opérations régulières toute nouvelle activité de gestion du stationnement et évalue la performance des mesures mises en place.

L'Agence est une personne morale constituée par lettres patentes en vertu de l'article 220.4 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C -11.4).

MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous.

L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

VISION

En 2030, la Ville est accessible à tous.

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, et les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et des zones de débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la Ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

VALEURS

- Innovation
- Agilité
- Responsabilité sociale
- Orientation client
- Collaboration
- Passion et plaisir



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(En milliers de dollars – Pour la période se terminant le 31 décembre 2021)

REVENUS TOTAUX DE L'AGENCE

38 087 \$

EN REVENUS DE GESTION PROVENANT
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

36 304 \$

GÉNÉRÉS DE FAÇON AUTONOME

909 \$

CONTRIBUTION DE
LA VILLE DE MONTRÉAL POUR
LA RÉALISATION DES MANDATS
SPÉCIFIQUES

874 \$

Dépenses	\$
Salaires et avantage sociaux	26 302
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	1 744
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	1 748
Services opérationnels	975
Fournitures	1 473
Honoraires professionnels	1 803
Loyer des immeubles	610
Télécommunications	278
Amortissement	1 299
Autres frais	855
Total	37 087

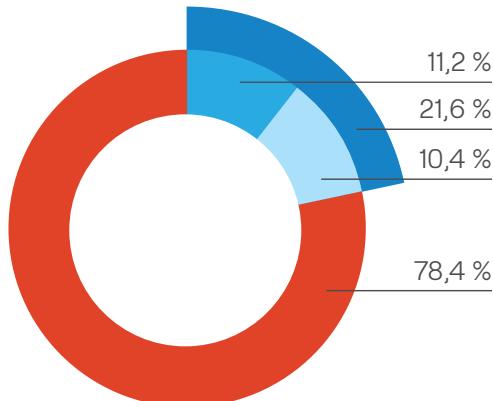
REVENUS DE STATIONNEMENT TARIFÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL GÉRÉS PAR L'AGENCE

4 946 \$

STATIONNEMENT
HORS RUE

39 347 \$

STATIONNEMENT
SUR RUE



% STATIONNEMENT SUR RUE

- APPLICATION P\$ SERVICE MOBILE
- BORNES
 - CARTE DE CRÉDIT
 - MONNAIE

NOMBRE DE TRANSACTIONS

10,5 M

APPLICATION MOBILE

4,1 M

BORNES DE PAIEMENT

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2021)

MOBILIER URBAIN



1 208

BORNES DE STATIONNEMENT

+400

BASES DE BORNES RESTAURÉES

17 479

PLACES SUR RUE

5 626

ANNEAUX POUR VÉLOS

167

PARCOVERTS

216

PLACES SUR RUE RÉSERVÉES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

130 PARCOMÈTRES

86 PANONCEAUX ADAPTÉS + PRÈS DES BORNES

OPÉRATIONS



+79 810

INTERVENTIONS POUR DES PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC



17 860

REQUÊTES D'INTERVENTIONS SUR RUE

10 550

VOÛTES RAMASSÉES ET TRAITÉES

SURVEILLANCE DES RÈGLEMENTATIONS

+ 927 070

CONSTATS D'INFRACTIONS ÉMIS

+41 000

REMORQUAGES

EMPLOYÉS

214

EMPLOYÉS PERMANENTS

532

EMPLOYÉS TEMPORAIRES



30

TERRAINS DE STATIONNEMENT

3 091

PLACES EN TERRAIN DE STATIONNEMENT

20 261

PERMIS DE STATIONNEMENT ÉMIS

SERVICE À LA CLIENTÈLE



+ 74 100

DEMANDES D'INTERVENTION PROVENANT DE LA CENTRALE 911

+ 20 100

APPELS AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

+ 10 740

COURRIELS AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

APPLICATION MOBILE



+639 500

UTILISATEURS DE P\$ SERVICE MOBILE



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ISABELLE CADRIN

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai commencé mon mandat en tant que présidente du conseil d'administration le 1^{er} janvier 2021. La mission de l'Agence m'interpelle profondément et je peux compter sur une équipe d'administrateurs qui a tout autant à cœur la mobilité durable sur le territoire de la Ville de Montréal.

En cette deuxième année d'existence de l'Agence, le Conseil a joué pleinement son rôle pour soutenir une équipe de direction qui a relevé son mandat avec brio. Si l'année 2020 a marqué le coup d'envoi de l'intégration des activités du SARS et de la réflexion sur le rôle de l'Agence, l'année 2021 a été marquée par l'établissement de fondations solides qui augurent bien pour l'avenir.



Pour le Conseil et le personnel de l'Agence, le développement d'un plan stratégique organisationnel dans lequel la vision, la mission et les valeurs sont soutenues par des plans d'action bien arrimés témoigne de la capacité de réflexion de la direction. Je suis convaincue que l'opérationnalisation de ce plan suscitera une véritable transformation de la mobilité montréalaise.

Je suis fière que les membres du Conseil aient rempli activement leur rôle dans l'élaboration du contenu du plan stratégique déposé au printemps 2021, et ce, dans le plus grand respect des règles de gouvernance.

Tout en jetant les bases de son plan, et malgré la pandémie et le resserrement du marché du travail, l'Agence a réussi à recruter des ressources expertes en mobilité et livré une quantité phénoménale de projets. Le dévouement d'une équipe dynamique a contribué à accélérer la maturité d'une organisation au service de tous ceux et celles qui se déplacent sur le territoire de la Ville, et qui a pour rôle de conseiller et de mobiliser tous les acteurs de la mobilité.

C'est avec enthousiasme que chaque membre du Conseil a répondu « présent » tout autant. Le nombre de séances a été ajusté à la hausse afin de bien soutenir le développement de l'Agence. Nous avons également procédé à une réorganisation des comités, incluant un nouveau comité Innovations, stratégies et développement durable qui est, comme son nom l'indique, au cœur de notre mission. Je vous invite à consulter la section Gouvernance du présent rapport, qui présente les mandats de chaque comité et une vue plus détaillée des activités du Conseil.

De plus, nous avons lancé un appel d'intérêt pour combler deux sièges d'administrateurs et le nombre de candidatures reçues témoigne de la portée de notre vision d'une mobilité durable. Ces postes seront comblés en 2022.

Transformation. Mobilisation. Dévouement. Agilité. Dynamisme. Ces mots caractérisent bien l'année 2021 de l'Agence. Et dans le respect des valeurs qui nous animent, je nous souhaite tous de continuer à servir les gens avec autant de passion et de plaisir.



Isabelle Cadrin

Présidente du conseil d'administration



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL LAURENT CHEVROT

Je joins ma voix à celle d'Isabelle Cadrin pour remercier toute l'équipe de l'Agence pour sa mobilisation et son enthousiasme. L'année 2021 a été riche en réalisations et c'est grâce à vous tous que l'Agence peut aujourd'hui affirmer qu'elle est prête à assumer pleinement son rôle d'expert-conseil de la mobilité sur le territoire de la Ville.

Le plan stratégique au cœur de nos projets

Tout en livrant les mandats que nous a confiés la Ville, nous avons multiplié les consultations avec les instances municipales ainsi que les chefs de file du développement durable et de la mobilité pour établir notre plan stratégique organisationnel, qui a été approuvé par la Ville en juin 2021. Ce plan ambitieux et mobilisateur est notre feuille de route pour mener à bien les projets que nous avons planifiés. Il assure que toutes les ressources de l'Agence soient outillées pour réussir, en parfaite adéquation avec notre vision, notre mission et nos valeurs communes.

Parmi les projets principaux qui ont mobilisé nos équipes, hormis le travail colossal requis pour le développement du plan stratégique organisationnel, notons le projet pilote réussi de la technologie de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI). Cette technologie sera au cœur de la surveillance et elle servira aussi à la collecte de données d'inventaires de la bordure et de l'occupation des espaces, en vue de mieux encadrer toutes nos interventions sur le terrain.

À titre d'exemple, les données recueillies par LAPI feront partie des mesures qui serviront à planifier la tarification modulaire, un autre projet sur lequel notre équipe s'est penchée en 2021. L'objectif est d'utiliser une tarification variable du stationnement pour mieux répartir le trafic véhiculaire sur le territoire. Elle sera également utile pour planifier et évaluer la mise en œuvre des initiatives de gratuité du stationnement de la Ville.

La technologie joue d'ailleurs un rôle central dans toutes nos interventions. C'est pourquoi nous prévoyons faire évoluer l'application mobile de l'Agence, qui compte quelque 640 000 utilisateurs, pour réaliser nos ambitions. Le travail préparatoire a commencé en 2021 et se poursuivra en 2022.

Les ressources pour aller de l'avant

Nous avons également multiplié les initiatives de déploiement de nos capacités internes. Nous le savons, la solidité de toute organisation est tributaire de l'expertise de ses employés. Je tiens à souligner l'immense travail du personnel des Ressources humaines, qui a supervisé l'embauche de plus de 200 employés, en 2021, dans un marché du travail où les ressources ont l'embarras du choix. L'équipe a aussi revu les rôles et responsabilités ainsi que la rémunération globale afin de les harmoniser avec ceux des instances paramunicipales. Nous avons ainsi conclu l'année avec les ressources nécessaires pour réaliser nos ambitions. L'embauche d'agents de stationnement se poursuit et le comité de direction est maintenant complet.

De plus, lors de la séance du 30 septembre 2021, le conseil d'administration a officiellement entériné la création de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2022. Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Me Sophie Préfontaine, qui est maintenant membre de l'équipe de direction de l'Agence à titre de directrice.

Dans une perspective d'équité dans l'accès à l'espace public, je tiens également à souligner la contribution des agents de stationnement, nos fiers ambassadeurs sur le terrain, qui ont travaillé avec des effectifs significativement réduits en raison de la pandémie.

Ils ont été particulièrement attentifs aux besoins des personnes à mobilité réduite en effectuant davantage de remorquages de véhicules non autorisés dans les espaces qui leur sont réservés. Plus de remorquages ont été également effectués dans les voies réservées au transport en commun, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal «STM» et l'Escouade de la mobilité.

De même, je tiens à mentionner le dévouement des responsables et des préposés au remorquage affectés aux activités de déneigement, qui ont composé avec succès avec le tiers des effectifs habituels.

Par ailleurs, j'ai eu le grand plaisir de rencontrer l'ensemble du personnel pour partager notre vision, notre mission, nos valeurs ainsi que le plan stratégique de l'Agence. J'ai à cœur que tous les employés soient fiers de travailler à l'Agence, accomplissent leurs tâches avec plaisir et se sentent libres de s'exprimer. La participation de tous est souhaitée et sera certainement une pierre angulaire de la culture organisationnelle que nous avons commencé à définir.

Je tiens également à souligner que malgré les défis posés par la pandémie, l'équipe a réussi à maintenir le niveau de service auquel la population est en droit de s'attendre, ce qui témoigne de son engagement envers les usagers de l'espace public et la mobilité. Nous avons également livré un grand nombre de projets pour bâtir et transformer la gestion du stationnement dans une perspective de mobilité durable. Merci à chacun de vous qui avez démontré résilience et enthousiasme envers notre mission.

Finalement, je remercie le conseil d'administration pour sa contribution experte à notre réflexion. Ce dernier a, comme le personnel de l'Agence, pris rapidement la place qui lui revient pour faciliter l'arrimage de notre vision avec l'ensemble des interventions que nous planifions.

Tous ensemble, je suis certain que nous allons continuer à accomplir de grandes et belles choses.



Laurent Chevrot

Directeur général

COMITÉ DE DIRECTION

(au 31 décembre 2021)



Laurent Chevrot
Directeur général



Christine Bisson, CPA
Directrice des finances
et de l'administration



Charles de la Chevrotière
Directeur des stratégies
d'affaires et de la mobilité



Guy Des Roches
Directeur de la gestion du
stationnement et des immeubles



Nicolas Filion
Directeur de la technologie



Lucie Frenière
Directrice des communications,
affaires publiques et expérience
client



Dominique Payeur, CRIA
Directrice des ressources
humaines



Yannick Poitras
Directeur des opérations



Me Sophie Préfontaine
Conseillère juridique



Sylvain Sauvageau
Directeur surveillance, contrôle
du stationnement et mobilité

Réalisations 2021

OPÉRATIONNALISER
LE PLAN STRATÉGIQUE
2021-2030

AMÉLIORER NOS OPÉRATIONS

OPÉRATIONNALISER LE PLAN STRATÉGIQUE 2021-2030



Le site Web de l'Agence offre la version complète du [plan stratégique organisationnel 2021 - 2030](#) ainsi qu'un document [synthèse](#) des principales composantes.

Dès la formation de l'Agence, en 2020, la Ville de Montréal a confié à l'équipe cinq mandats spécifiques. Ces projets s'inscrivaient dans une meilleure intégration des modes de transport, de la tarification, des systèmes d'information et de l'aménagement de l'espace public en vue de favoriser la mobilité urbaine et l'expérience client.

Ces mandats ont été intégrés au plan stratégique organisationnel qui a été approuvé par la Ville en juin 2021 et aux fins de suivi, ils feront l'objet d'un traitement particulier dans le bilan des réalisations 2021.

Dans la perspective d'innover et de se positionner en chef de file de la mobilité durable, l'une des principales réalisations de l'année 2021 a été le plan stratégique organisationnel 2021-2030, qui a fait l'objet de multiples consultations avec les intervenants de l'écosystème de la mobilité sur le territoire. Il a été établi conformément aux orientations de la Ville, notamment celles de [Montréal 2030](#), et le [Projet de Ville](#), document de vision préalable au Plan d'urbanisme et de mobilité.

Le plan détermine les trois grandes priorités organisationnelles qui gouverneront les actions de l'Agence. Chacune des priorités compte trois domaines regroupant les 38 interventions que l'Agence entend déployer d'ici 2030. Les actions à être mises en œuvre au cours des trois premières années du plan sont regroupées en cinq chantiers dans le cadre d'un plan d'action triennal 2021-2024.

VISION

PRIORITÉ 1

Prendre notre place dans l'écosystème de la mobilité
10 interventions

Développer et diffuser les connaissances

Rassembler les acteurs de la mobilité

Pérenniser le changement

PRIORITÉ 2

Démontrer notre raison d'être par nos actions
13 interventions

Rendre la Ville accessible à tous

Développer la mobilité durable

Partager l'espace public

PRIORITÉ 3

Assurer notre capacité d'exécution et d'innovation
15 interventions

Réaliser notre mission

Réaliser notre vision

Incarner nos valeurs

Afin de mener à bien toutes nos initiatives, l'Agence a créé une équipe de gouvernance de projets qui suivra leur réalisation afin que chacun demeure bien arrimé à notre plan stratégique, dans le respect des échéanciers et des enveloppes budgétaires.

CHANTIER N° 1

STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE

Dans la perspective où l'Agence veut occuper un leadership dans l'écosystème de la mobilité et exercer son rôle de recommandation auprès de Ville, elle veut renforcer son expertise, transformer l'information qu'elle recueille en connaissance, et multiplier les initiatives innovantes en partenariat avec les acteurs de la mobilité.

À cette fin, en 2021, l'Agence s'est dotée d'une expertise en mobilité durable, entre autres, par l'embauche d'une douzaine d'experts en mobilité dont les connaissances contribueront à l'atteinte de ces objectifs.

Politique de développement durable

En 2021, l'Agence a également adopté une politique de développement durable qui est au cœur de sa contribution à la lutte aux changements climatiques, à l'amélioration de la qualité de vie, et au soutien à la vitalité économique de Montréal. Dans le contexte de mobilité durable, la politique définit le cadre qui favorise l'accessibilité des citoyens à différents besoins en mobilité d'une manière équitable et efficace, sécuritaire et compatible avec la santé, à coût raisonnable, et en minimisant la consommation d'espace et de ressources.

Centraliser les données pour servir la mobilité

Afin de mener à bien son mandat opérationnel, l'analyse des données d'occupation sont des éléments centraux de la planification des initiatives de mobilité. L'Agence a complété le travail préparatoire à la mise en place d'un entrepôt de données qui, dans le cadre de « Montréal en commun », centralisera toutes ses données de mobilité et celles des acteurs de l'écosystème qui voudront s'y greffer.

Améliorer la mesure du taux d'occupation de la bordure

La mesure des taux d'occupation de la bordure est une des données essentielles à la planification et à la réglementation de la Ville et un intrant important de l'entrepôt de données. À cet effet, l'Agence a procédé à un projet pilote pour lequel elle a installé 85 capteurs sur deux tronçons de la Plaza Saint-Hubert et testé le programme d'importation des données dans l'entrepôt. Ces mesures viendront compléter d'autres mesures de lecture comme, par exemple, une étude des taux d'occupation à l'aide de LAPI, (détails p. 21).



Faciliter l'intermodalité

Si la mesure du taux d'occupation de la bordure est une donnée essentielle, un inventaire des terrains l'est tout autant pour obtenir un portrait complet et juste des disponibilités. En 2021, l'Agence a répertorié environ 1 000 terrains qui représentent 100 000 places de stationnement et procède à leur caractérisation afin de planifier, entre autres, des pôles de mobilité.

Situés sur des terrains gérés par l'Agence, les pôles proposeront plusieurs modes de transport alternatifs à l'auto-solo. Selon les infrastructures présentes, ces modes peuvent inclure des supports et des casiers à vélo ou des stations BIXI, des bornes de recharge électrique, des autobus, un métro ou un train, des taxis et des véhicules en libre-service et en autopartage.

Aménager les terrains de façon écoresponsable

En 2021, l'Agence a débuté les travaux préparatoires aux processus de transformation de terrains de stationnement dont l'aménagement sera conforme à l'Attestation Stationnement écoresponsable du Centre régional de l'environnement de Montréal.

Ces critères comprennent « des actions concrètes dans la lutte aux îlots de chaleur, la gestion durable de l'eau pluviale, le développement des solutions de mobilité durable, l'innovation, ainsi que des mesures de réduction et de gestion durables des stationnements. »

Stimuler l'innovation

L'Agence a également mis en place une Vitrine d'innovation pour soutenir des projets innovants en mobilité durable, de jeunes pousses ou d'autres organisations, s'appuyant sur nos espaces sur rue et hors rue, nos équipements et notre expertise. En 2021, l'Agence a retenu trois propositions d'expérimentation sur les 15 qu'elle a reçues, et le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec a accepté d'en financer deux dans le cadre du programme de subventions de démonstration et de vitrine technologique en transport terrestre et en mobilité durable.

Priorités 2022

- **Développement durable** — Élaborer une stratégie et un plan d'action en développement durable.
- **Entrepôt de données** — Doter l'Agence d'un entrepôt et d'un environnement analytique des données de mobilité.
- **Inventaire de la bordure** — Continuer l'inventaire de la bordure et de la réglementation présente, et poursuivre la mesure du taux d'utilisation du stationnement.
- **Pôles de mobilité** — Élaborer le concept de pôle de mobilité.

CHANTIER N° 2

DEVENIR LES GESTIONNAIRES DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE

Si l'Agence est issue des instances responsables du stationnement à la Ville de Montréal, sa mission dépassera les frontières de la surveillance dans la mesure où la bordure fait l'objet de multiples usages et est de plus en plus sollicitée par les arrondissements pour combler des besoins divers tels que les terrasses estivales et les fêtes de quartier.

Priorités 2022

- Tarification modulaire —** Mettre en place la tarification modulaire.
- Utilisation optimale de stationnements hors rue —** Prendre en charge davantage de terrains de stationnement

Utiliser la tarification pour moduler l'achalandage

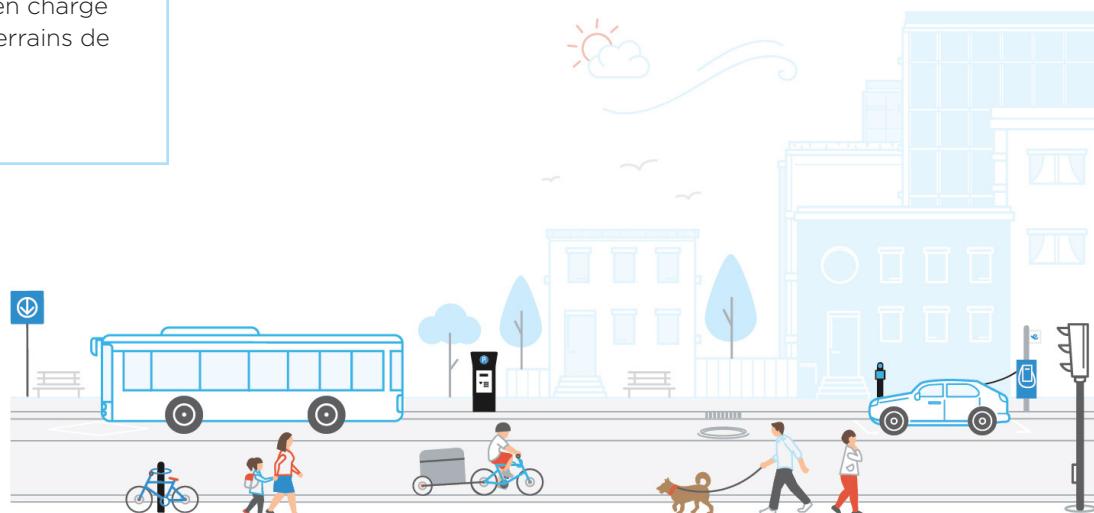
En 2020, la Ville a confié à l'Agence le mandat de mettre en place la tarification modulaire.

La tarification modulaire est une initiative structurante pour l'Agence. Elle tient compte de la demande pour le stationnement à divers moments de la journée afin de modifier les habitudes de déplacements, notamment en vue de réduire la congestion routière, optimiser l'occupation de l'espace public et favoriser l'accès aux commerces en améliorant la rotation des places tarifées.

En 2021, l'Agence a jeté les bases des systèmes et des règles de tarification nécessaires, incluant notamment les règles d'ajustement des taux, les propositions de tarification sur rue et hors rue, les besoins en modifications réglementaires, l'harmonisation des plages horaires dans l'ensemble des arrondissements, et la mise à niveau des systèmes d'intelligence d'affaires pour analyser les données. Une planification soignée et des ententes avec deux grands fournisseurs de l'Agence ont permis de démarrer la réalisation de ce projet à l'automne, pour une livraison en 2022.

Optimiser l'utilisation de stationnements hors rue

Un nouveau comité Ville-Agence a amorcé une réflexion pour formuler des recommandations en vue d'utiliser de façon optimale des stationnements hors rue existants dans les arrondissements. Dans ce contexte, l'Agence assumera la prise en charge de terrains additionnels. En 2021, la Ville et l'Agence ont finalisé les rôles et responsabilités liés à la gestion des terrains et déterminé un calendrier à haut niveau.



CHANTIER N° 3

AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT

Afin de fournir une expérience client optimale, l'Agence compte mettre en œuvre des initiatives pour faciliter la recherche de stationnement et rendre les modes de paiement plus simples et flexibles.

Encourager l'utilisation des véhicules en libre-service

En 2020, la Ville a confié à l'Agence le mandat de mettre en place un projet pilote de paiement de stationnement sur rue simplifié pour les utilisateurs d'un véhicule en libre-service (VLS).

Depuis, ce mode de paiement permet aux utilisateurs de terminer un trajet au centre-ville en laissant la voiture sur un espace de stationnement tarifé, sans avoir à l'acquitter sur place. La prochaine étape consistera à automatiser certains processus en 2023.

Mieux déterminer l'offre de stationnement au centre-ville

En 2020, la Ville a confié à l'Agence le mandat de développer des solutions pour améliorer l'expérience et l'offre de stationnement au centre-ville.

La mutualisation du stationnement hors rue est la capacité à partager et valoriser des places de stationnement pour atténuer des problématiques de l'espace public telles que le débordement du stationnement ou la congestion automobile.

Au centre-ville, l'Agence a conclu des partenariats avec des propriétaires privés et créé une nouvelle version de l'application mobile de l'Agence, P\$ Montréal Centre-Ville, qui permet aux utilisateurs de bénéficier d'espaces de stationnement privé hors rue au même tarif que sur rue.



En 2021, l'Agence a élaboré une stratégie d'évolution de cette application. Le projet pilote a permis la collecte d'informations et de données importantes dont l'Agence tiendra compte dans l'évolution de son application principale.

Finalement, l'Agence a investigué les grandes lignes d'un programme de remboursement du stationnement avec les marchands du centre-ville, et effectué un diagnostic et une analyse de l'occupation des espaces dans Griffintown dans un contexte de mutualisation, ce qui a permis de mieux cerner les paramètres de succès de telles initiatives.

Planifier la gestion des permis Web

Dans le cadre de son étroite collaboration avec les instances municipales, l'Agence a entrepris des discussions avec la Ville afin de préciser la portée du projet de gestion des permis Web pour considérer y intégrer des permis journaliers et mensuels pour les citoyens et les clients institutionnels tels que les véhicules en libre-service (VLS).

En 2021, l'Agence a publié un appel d'intérêt à la suite de l'étude des solutions existantes et des besoins liés à l'émission de permis hors rue. De plus, elle a réalisé une analyse de l'émission des permis sur rue, qui fait partie du projet de modernisation du système de gestion des permis en cours à la Ville, ce qui a mené à la recommandation d'intégrer ce volet à la portée du projet de l'Agence.

Faire évoluer l'application mobile

Beaucoup de progrès ont été réalisés dans la stratégie de développement de l'application mobile en considérant l'évolution des besoins de la Ville, des arrondissements et des clients. Ce projet majeur, qui se poursuivra en 2022, sera au cœur de l'expérience client dans la mesure où l'application permettra de mieux planifier les déplacements, notamment en fonction de l'occupation des places de stationnement et de l'achalandage sur le territoire de la Ville, et la disponibilité de divers modes de transport.

Priorités 2022

- **Gestion des permis Web** — Planifier un système d'émission des permis.
- **Permis journalier** — Concrétiser un projet pilote de permis journalier émis à la borne dans des espaces dédiés du Plateau Mont-Royal.
- **Application mobile** — Finaliser la stratégie d'évolution de l'application.
- **Paiement sans contact** — Déployer le paiement sans contact sur l'ensemble des bornes qui accepteront, entre autres, Flash Interac.

CHANTIER N° 4

MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE

Relocaliser les agents près des arrondissements

En 2020, la Ville a confié à l'Agence le mandat de réaliser un plan de relocalisation des agents de stationnement visant l'application uniforme des règlements sur le territoire.

En 2021, l'Agence a formalisé un plan complet de modernisation de la stratégie de surveillance, incluant notamment un redéploiement des activités plus près des arrondissements. Cinq lieux feront l'objet d'un aménagement conçu pour accueillir les ressources humaines et les véhicules nécessaires. La proximité des agents près des arrondissements permettra une plus grande efficacité dans la prestation de services.

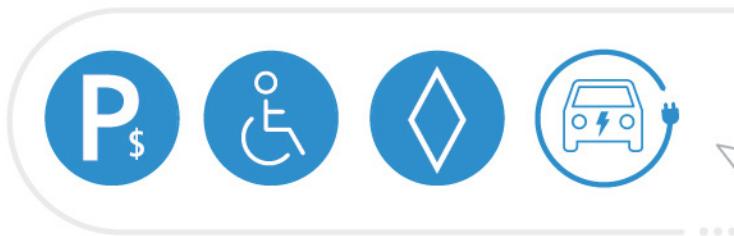
Notons que cette relocalisation, qui devrait se faire d'ici la fin de l'année 2023, deviendra d'autant plus importante dans la mesure où l'Agence s'acquitte de tâches telles que l'amélioration de la surveillance des places pour personnes à mobilité réduite et des pistes cyclables et qu'elle a maintenant le mandat de coordination des partenaires que sont le SPVM, la STM et l'Escouade de la mobilité dans la surveillance des voies réservées.

Des interventions ciblées ont également été mise de l'avant en étroite collaboration avec ces partenaires. À titre d'exemple, des efforts soutenus ont été consacrés à la surveillance des places de stationnements pour personnes à mobilité réduite ce qui, avec la hausse des amendes et la mise en place de remorquages systématiques dans les débarcadères pour transport adapté, a permis un meilleur accès à des clientèles pour qui la proximité du stationnement est importante. En deux mois, 1 000 constats ont été émis et 300 remorquages ont été effectués. De tels efforts ont également été mis de l'avant pour les voies réservées, facilitant ainsi la mobilité durable et la circulation des transports en commun.



Merci à nos agents!

Ils ont consacré des efforts soutenus à la surveillance des places de stationnements pour personnes à mobilité réduite ce qui, avec la hausse des amendes et la mise en place de remorquages systématiques dans les débarcadères pour transport adapté, a permis un meilleur accès à des clientèles pour qui la proximité du stationnement est importante.



Automatiser la surveillance

En 2020, la Ville a confié à l'Agence le mandat de réaliser un projet pilote de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI).

L'Agence a complété avec succès ce projet pilote, en 2021, en collaboration avec l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Un véhicule équipé de la technologie a procédé à une expérimentation de contrôle qui a permis de valider la technologie et son impact sur le travail des agents de stationnement. Le projet a aussi permis de mieux cerner les préalables à la surveillance par LAPI tels qu'un inventaire précis de la bordure et l'émission des vignettes de stationnement numérisées.

Si la LAPI est au cœur du respect de la réglementation — un élément fondamental de la mobilité urbaine et de l'équité entre utilisateurs — la technologie sera utile au-delà de cette fonction car elle est une source importante de données d'occupation du territoire. Ainsi, la LAPI fera partie des technologies qui joueront un rôle dans la fiabilité des données sur les taux d'occupation des stationnements en vue de soutenir les efforts de planification de l'espace urbain par la Ville.

À cet effet, un plan d'action est en voie d'être établi pour opérationnaliser la production de données par LAPI.



Priorités 2022

- **LAPI** — Élaborer un plan d'acquisition de la technologie de LAPI et mettre en œuvre deux projets, un pour la production de données de LAPI et un autre pour la surveillance assistée par LAPI.
- **Relocalisation des agents de stationnement** — Amorcer l'implantation de plusieurs pôles pour les agents de stationnement.
- **Opérations de chargement de neige** — Revoir la gestion des ressources affectées à la surveillance de la réglementation lors du chargement de neige.

CHANTIER N° 5

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

L'Agence doit s'assurer de posséder les ressources humaines, matérielles et technologiques afin de réaliser sa mission de nature opérationnelle. À cette fin, l'année 2021 a été riche en réalisations qui ont contribué, entre autres, à assurer une transition harmonieuse des activités du SARS et à faire de l'Agence un employeur de choix qui a à cœur la mobilisation de ses employés.



TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Préparer la transformation technologique

En raison de l'importance de la technologie dans ses plans, l'Agence a documenté l'ensemble des projets et a développé un plan à haut niveau de transformation numérique, incluant des plans plus détaillés pour des projets qui touchent non seulement à la gestion du stationnement mais à l'ensemble de ses activités.

En 2021, l'Agence a intégré plusieurs modules du système de Gestion Stationnement Montréal (GSM) dans divers projets technologiques, et a démarré un projet pour déterminer la stratégie à adopter pour faire évoluer les autres éléments du GSM. L'Agence a également arrimé sa technologie au système d'émission des permis d'occupation du domaine public AGIR.

De plus, l'Agence a complété l'intégration du SARS à ses activités, incluant la planification du rapatriement du centre d'appels et de répartition des agents de stationnement.

Placer le client au cœur de nos priorités

La mise en place d'un centre d'appels propre aux objectifs de l'Agence est fondamentale pour optimiser l'expérience client et s'inscrit dans le cadre plus large d'un centre de relations avec la clientèle. En 2021, l'Agence a commencé le travail préparatoire, qui consiste à définir les besoins, les objectifs et les avantages prévus du centre. C'est pourquoi, en 2021, le service d'urgence 911 a continué de répondre aux appels des clients qui ont eu besoin de l'intervention d'un agent de stationnement.

Placer le personnel au cœur de notre succès

Afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'Agence a effectué une refonte de son mode de rémunération globale et des conditions de travail en vue de les harmoniser à celles des secteurs public et parapublic. L'Agence offre maintenant des programmes de ressources humaines innovants et concurrentiels qui favorisent l'attraction et la rétention du personnel.

À cette refonte majeure s'est ajoutée une refonte de la structure organisationnelle et un modèle hybride d'organisation du travail.

Afin de se doter de l'expertise nécessaire à son positionnement de chef de file de la mobilité durable, l'Agence a procédé à des embauches de ressources expertes dans plusieurs domaines. Au total, plus de 200 personnes ont joint les rangs de l'Agence en 2021.

À la suite de nombreux départs à la retraite, l'Agence a également mis en œuvre un plan de bonification des effectifs de surveillance et 108 agents de stationnement ont été embauchés en 2021, incluant l'ajout d'équipes de nuit, alors que 77 embauches sont prévues en 2022.

Électrifier la flotte de véhicules des agents de stationnement

À l'automne 2021, l'Agence a élaboré un plan de travail pour le remplacement progressif de sa flotte de véhicules par des véhicules électriques. L'Agence évalue également de nouveaux modes de transport alternatifs tels que les vélos électriques, les trottinettes électriques et les véhicules à basse vitesse. Des analyses en cours permettront d'évaluer plus précisément les besoins en matière de véhicules électriques.

GUIDER NOTRE TRANSFORMATION CULTURELLE

La direction des Ressources humaines a également été au cœur du façonnement d'une culture organisationnelle engageante, en adéquation avec la mission, la vision et les valeurs inscrites au plan stratégique. À cette fin, elle a consulté les ressources de l'Agence dans une démarche éminemment participative.

Ainsi, elle a piloté des ateliers pour cerner les valeurs organisationnelles et a entamé une réflexion sur les comportements qui y sont associés. À ceci se sont ajoutées des réflexions pour définir la philosophie de gestion, incluant des principes et des pratiques cohérentes avec les valeurs. Les employés ont pu également s'exprimer grâce à des sondages sur divers sujets, incluant les conditions de travail et le télétravail.

Toujours dans un esprit de mobilisation, et étant donné l'ajout de multiples ressources, en décembre 2021 la direction des Ressources humaines a piloté des ateliers de mobilisation d'équipe dans chacune des directions.

Priorités 2022

- **Bornes de recharges électriques** — Planifier leur intégration dans les activités de l'Agence.
- **Électrification de la flotte** — Évaluer les besoins.
- **Transfert des appels** — Transférer les appels dirigés au service 911 vers un centre d'appels et de répartition au sein de l'Agence.
- **Centre de relation clientèle** — Poursuivre la planification avec vues détaillées des besoins, de l'échéancier et du budget.
- **Chantier de transformation numérique** — Démarrage d'un projet d'architecture d'entreprise cible qui rassemble toutes les initiatives de l'Agence.
- **Communications des valeurs** — Conclure le travail et les communications à l'ensemble des employés sur le plan des comportements associés aux valeurs.
- **Philosophie de gestion** — Poursuivre le déploiement.

AMÉLIORER NOS OPÉRATIONS

Moderniser le mobilier urbain

Le remplacement et la réfection des bornes de paiement et des panonceaux ont progressé rapidement en 2021. Les objectifs ont été atteints malgré l'absentéisme plus élevé du personnel en raison de la pandémie et les délais occasionnés par les problèmes de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

L'équipe d'entretien et de perception a mis en œuvre plusieurs activités pour préparer la transition vers le paiement sans contact. Plus de 400 bases de bornes de paiement ont été restaurées et l'ensemble des serrures des portes de voûtes ont été changées.

L'équipe a également effectué un inventaire des parcomètres réservés aux personnes à mobilités réduites et de leur utilisation. Les données serviront à orienter la poursuite de la modernisation des équipements, incluant la conversion vers des panonceaux adaptés qui permettront d'utiliser les autres options de paiement disponibles.



De plus, dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports 2021-2023 de la Ville, l'Agence a modifié l'ensemble de l'affichage des places de stationnement tarifées réservées aux véhicules électriques appelées Parcoverts.

PLEINS FEUX SUR L'ENTRETIEN ET LA PERCEPTION EN 2021



79 814
PERMIS
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC



17 862
REQUÊTES
D'INTÉVENTION
SUR RUE



5,2 millions
PIÈCES DE MONNAIE
COLLECTÉES ET TRAITÉES



10 550
VOÛTES RAMASSÉES
ET TRAITÉES



+400
BASES DE BORNES
RESTAURÉES

Améliorer l'entreposage

Plusieurs améliorations ont été apportées à l'entreposage en vue d'accroître l'efficacité des opérations, notamment en ce qui a trait à la gestion des pièces en consigne, les processus de commandes et l'aménagement des lieux. En 2022, des solutions technologiques soutiendront des améliorations encore plus significatives.

Transformer les activités de la direction des Finances et de l'approvisionnement

En 2021, l'équipe Finances et approvisionnement a contribué à la transformation organisationnelle de l'Agence en procédant à une refonte majeure de ses processus, fondée sur les besoins de ses clients internes et externes ainsi que les meilleures pratiques. De plus, la transition vers un nouvel acquéreur de paiement a été exécutée dans les délais prévus et sans impact pour les clients.

Dans une optique de saine gestion des fonds publics et de transparence de l'information, l'équipe a également mis en place les assises d'une gouvernance financière de projets corporatifs. Celle-ci facilite la détermination des budgets et permet un suivi proactif des coûts au fil de la progression des initiatives. De plus, les coûts des projets corporatifs et innovants sont maintenant présentés séparément à l'état des résultats, à compter du présent rapport annuel.

Du point de vue approvisionnement, le service a procédé à une refonte de la politique et a formé l'ensemble des équipes de l'Agence pour assurer la compréhension et l'adhésion aux normes et processus établis. Une nouvelle fonction d'administrateur de contrats permettra d'harmoniser les relations avec nos fournisseurs externes.

Dans ce contexte de profonde transformation de l'Agence et de son fonctionnement interne, l'équipe a géré une augmentation de 75 % des appels d'offres et de 66 % des contrats de gré à gré.

Santé et sécurité du travail

Les priorités en santé et sécurité du travail ont touché à l'ergonomie, notamment sur les plans de la manutention et des opérations de stationnement. La pandémie a encore été à l'ordre du jour en 2021. L'Agence est fière d'avoir su s'adapter rapidement à l'évolution des directives gouvernementales afin de continuer de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés. Aucune éclosion de COVID-19 n'est survenue sur les lieux de travail.

Principales statistiques

Accidents de travail	21
Cause principale	État de la chaussée (neige, glace ou obstacles)
Durée moyenne des absences	92 jours

EFFECTIFS



214 EMPLOYÉS PERMANENTS

532 EMPLOYÉS TEMPORAIRES

BONIFICATION DE LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE

245
AGENTS DE STATIONNEMENTS

367
PRÉPOSÉS AU REMORQUAGE



RECRUTEMENT EN 2021

199 VILLE
20 AGENCE

Gouvernance



ACTIVITÉS DU CONSEIL
ACTIVITÉS DES COMITÉS
MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration de l'Agence comptait sept membres indépendants sur un potentiel de onze sièges, incluant sa présidente.

Le Conseil administre les affaires de l'Agence dans le cadre des dispositions de toute loi applicable à ses activités, de ses lettres patentes, de son règlement intérieur et de toute entente avec la Ville de Montréal. Ses membres travaillent en collaboration avec la direction de l'Agence et mettent leurs compétences à profit en partageant leur savoir-faire et leurs expertises sur des sujets tels que les tendances, la stratégie, la mobilité, la conformité, la gouvernance stratégique et l'éthique, les communications, les ressources humaines, les finances ainsi que l'innovation et la technologie.

ACTIVITÉS DES COMITÉS

Les comités statutaires du Conseil se réunissent chacun de quatre à six fois par année de manière à répondre à l'énoncé de leur mandat, tel qu'adopté par le Conseil, et à formuler des recommandations et des avis au Conseil.

Dès le début de l'année, la nature des comités statutaires ainsi que leur composition et leurs mandats ont été revus en vue d'optimiser l'atteinte de la mission de l'Agence. À cet égard, le règlement intérieur de l'Agence a été amendé pour refléter les changements requis par le Conseil.

Le Groupe de travail conjoint sur la politique de délégation d'autorité, qui comprend des membres du comité de direction et du Conseil de l'Agence, a conclu ses travaux par le dépôt d'une Politique de délégation d'autorité et d'une proposition de refonte de la Politique d'approvisionnement et du Règlement de gestion contractuelle. Ces politiques et règlements ont été adoptés par le Conseil en décembre 2020 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Les comités du Conseil ont tenu un total de 20 réunions. Le tableau à la page suivante résume les mandats et les réalisations des comités, ainsi que la fréquence de leurs rencontres.

Mandat des comités	Réunion 2021	Réalisations principales
	Régulières / Extraordinaires	
Gouvernance et éthique Le comité assiste le Conseil dans l'application des meilleures pratiques en matière de conformité, de saine gouvernance, d'éthique, d'intégrité et de transparence.	4 / 0	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des mandats des comités statutaires du Conseil; - Révision du profil de compétences des administrateurs; - Élaboration d'un plan de recrutement au Conseil et d'un appel d'intérêt; - Élaboration d'une stratégie de formation continue pour les administrateurs; - Recommandation d'une politique de divulgation; - Évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et de ses comités; - Élaboration d'un calendrier annuel de révision des politiques et règlements en vigueur; - Recommandation d'un nouvel outil de gestion documentaire du Conseil et des comités.
Ressources humaines et communications Le comité assiste le Conseil dans ses fonctions d'orientations stratégiques et d'élaboration de politiques et de directives encadrant la gestion des ressources humaines et les communications émises par l'Agence.	4 / 1	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la structure organisationnelle; - Révision de la refonte du programme de rémunération globale; - Évaluation de la performance du directeur général et détermination des objectifs pour 2022; - Discussion entourant l'élaboration d'une Politique d'équité, de diversité et d'inclusion; - Suivi de la stratégie de prestation du travail et de l'implantation d'un modèle hybride d'organisation du travail; - Suivi de la démarche d'appropriation des valeurs adoptées par l'Agence et de la philosophie de gestion; - Révision des paramètres d'élaboration du plan de communications annuel; - Révision de la stratégie de communication du plan stratégique organisationnel 2021-2030; - Suivi des travaux menant à l'intégration d'une image de marque transitoire.
Audit, finances et gestion des risques Le comité assiste le Conseil dans ses fonctions de surveillance à l'égard de la présentation de l'information financière, des activités d'audit externe ainsi que de la gestion des risques et des contrôles internes de l'Agence.	6 / 1	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des prévisions financières triennales et annuelles; - Analyse des résultats financiers par trimestre; - Revue de l'état de l'évolution de la situation financière; - Étude des états financiers de la direction et du rapport des auditeurs externes; - Suivi des contrats octroyés; - Analyse de gestion des risques; - Suivi du projet d'optimisation des processus financiers.
Innovations, stratégies et développement durable Le comité assiste le Conseil dans ses fonctions de veille, de prospections et de projections en matière d'innovations, de stratégies et de développement durable, notamment en assurant le suivi du plan d'affaires triennal et des plans d'action annuels.	3 / 1	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'élaboration des indicateurs stratégiques; - Étude de la structure de gouvernance de projets; - Élaboration d'un programme de veille en matière de technologies et d'innovations; - Suivi du plan d'action triennal 2022-2024 ainsi que des objectifs corporatifs; - Étude de la stratégie de modernisation de la surveillance du stationnement et de l'application réglementaire; - Étude du programme Vitrine technologique; - Étude de la politique de développement durable et recommandation au Conseil.

Présence aux réunions

Le conseil d'administration de l'Agence a tenu dix réunions à l'exercice 2021, incluant deux séances en personne dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Une séance de travail ad hoc a également été tenue dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique organisationnel.

	Conseil d'administration	Innovations, stratégies et développement durable	Audit, finances et gestion des risques	Ressources humaines et communications	Gouvernance et éthique
	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires
Nombre de réunions au cours de l'exercice 2021 ¹	9 / 1	3 / 1	6 / 1	4 / 1	4 / 0
Isabelle Cadrin	9 / 1	3 / 1	5* / 1	4 / 1	4 / 0
Sherazad Adib	9 / 1	3 / 1	—	4 / 1	—
Benoit Bessette	9 / 1	—	—	4 / 1	4 / 0
Marie Côté	9 / 1	3 / 1	5* / 1	—	—
André Goyer	9 / 1	—	5* / 1	—	4 / 0
Catherine Morency	9 / 1	3 / 1	—	4 / 1	—
Renée Piette	9 / 1	—	6 / 1	—	4 / 0

* La composition du comité Audit, finances et gestion des risques a été revue le 4 février 2021. Les membres de ce comité ont participé à l'ensemble des réunions auxquelles ils ont été convoqués.

Rémunération

La rémunération des administrateurs de l'Agence est déterminée par la Politique de rémunération des administrateurs adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal sur recommandation du Conseil. Un administrateur qui est membre d'un ou plusieurs comités peut cumuler les forfaits trimestriels et des jetons de présence en fonction de sa participation aux différentes réunions et activités admissibles. Ces dernières font partie des activités additionnelles du Conseil et des comités qui sont approuvées ponctuellement par le Conseil.

La rémunération s'établit à un niveau comparable, voire légèrement inférieur, à celle des personnes ayant des fonctions et des responsabilités similaires. Dans le cours normal des affaires, elle est indexée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la moyenne de l'Indice des prix à la consommation pour la région de Montréal publié par Statistique Canada pour l'année précédente.

Les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir de rémunération supplémentaire sous forme de prestations de retraite ou de rémunération incitative à court ou à long terme.

Structure de la rémunération des administrateurs – 2021

Forfait trimestriel pour la présidente du Conseil	7 575 \$
Forfait trimestriel pour chaque administrateur (n'inclut pas la présidente du Conseil)	2 525 \$
Forfait trimestriel pour chaque président de comité du Conseil	505 \$
Forfait trimestriel pour les membres d'un comité du Conseil	0 \$
Jeton de présence pour chaque réunion du Conseil	7 57,50 \$ ¹
Jeton de présence pour chaque réunion d'un comité ou d'une activité admissible	7 57,50 \$ ²

¹ Un seul jeton de présence sera versé à un administrateur qui assiste à des réunions du Conseil et d'un comité, tenues simultanément. Une allocation pour frais de déplacement des administrateurs et membres de ses comités éligibles dans le cadre des réunions et activités admissibles est incluse dans le jeton de présence correspondant.

² Le jeton de présence pour toute réunion ou activité admissible de moins d'une heure est réduit à 252,50 \$.

Dotation

En octobre 2021, l'Agence a lancé avec succès un appel d'intérêt pour la dotation de deux sièges d'administrateur. La composition du conseil d'administration de l'Agence traduit ses valeurs ainsi que sa mission et les orientations énoncées par le conseil d'administration. Elle doit être paritaire, représentative des Montréalaises et Montréalais et guidée par des principes d'égalité, d'équité, de diversité et d'inclusion, notamment sur le plan des caractéristiques sociologiques telles que l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge et l'origine ethnique.

L'Agence prévoit soumettre sa recommandation de candidats pour les deux nominations par le comité exécutif de la Ville au 2^e trimestre de 2022.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2021)



Isabelle Cadrin

Présidente du conseil
Membre depuis le 1^{er} janvier 2021
Échéance du mandat :
31 décembre 2023



Sherazad Adib

Membre depuis le 20 juin 2019
Échéance du mandat :
31 décembre 2022
Membre du comité Innovations,
stratégies et développement
durable
Membre du comité Ressources
humaines et communications



Benoît Bessette

Membre depuis le 20 juin 2019
Échéance du mandat :
31 décembre 2022
Président du comité Ressources
humaines et communications
Membre du comité Gouvernance
et éthique



Marie Côté

Membre depuis le 1^{er} janvier 2021
Échéance du mandat :
31 décembre 2023
Membre du comité Audit,
finances et gestion des risques
Membre du comité Innovations,
stratégies et développement
durable



André Goyer

Membre depuis le 20 juin 2019
Échéance du mandat :
31 décembre 2022
Vice-président du conseil
Président du comité Gouvernance
et éthique
Membre du comité Audit,
Finances et Gestion des risques
Membre du Groupe de travail
conjoint sur la politique de
délégation d'autorité



Catherine Morency

Membre depuis le 20 juin 2019
Échéance du mandat :
31 décembre 2022
Présidente du comité Innovations,
stratégies et développement
durable
Membre du comité Ressources
humaines et communications



Renée Piette

Membre depuis le 20 juin 2019
Échéance du mandat :
31 décembre 2022
Trésorière
Présidente du comité Audit,
finances et gestion des risques
Membre du comité Gouvernance
et éthique
Membre du Groupe de travail
conjoint sur la politique de
délégation d'autorité



Me Sophie Préfontaine

Secrétaire du conseil

Observateurs désignés par la Ville de Montréal



Raoul Cyr, CPA

Directeur, Comptabilité et
informations financières,
Ville de Montréal
Comité Audit, finances et gestion
des risques



Luc Gagnon

Directeur, Service de l'urbanisme
et de la mobilité, Ville de Montréal
Comité Gouvernance et éthique
Comité Innovations, stratégies
et développement durable
Comité Ressources humaines
et communications

États financiers

RAPPORT DES AUDITEURS
INDÉPENDANTS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ÉTAT DE LA VARIATION
DES ACTIFS FINANCIERS NETS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du conseil d'administration de
 Agence de mobilité durable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mobilité durable (l'« Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de ses actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

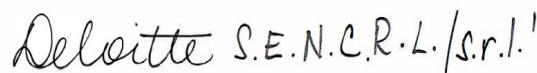
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


 Michèle Galipeau, FCPA auditrice, FCA

Michèle Galipeau, FCPA auditrice, FCA
 Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Montréal, Québec
 Le 31 mars 2022

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Revenus			
Revenus de gestion (note 12)	51 042 089	\$ 36 304 368	\$ 28 820 385
Revenus autonomes (note 8)	1 000 959	909 141	816 879
Contribution pour la réalisation de mandats spécifiques (note 10 et 12)	–	873 509	865 999
	52 043 048	38 087 018	30 503 263
Charges (note 8)			
Gestion du stationnement	10 001 205	8 349 040	7 571 703
Surveillance et contrôle du stationnement et de la mobilité	26 100 755	18 444 292	14 822 189
Stratégies de mobilité	450 600	182 555	–
Administration générale	11 940 488	8 526 433	5 961 522
Projets corporatifs et innovants	3 550 000	1 584 698	1 147 849
	52 043 048	37 087 018	29 503 263
Excédent avant éléments de restructuration (note 6)	–	1 000 000	1 000 000
Effet net de l'opération de restructuration (note 3)	–	–	6 910 201
Excédent de l'exercice	–	1 000 000	7 910 201
Excédent accumulé au début de l'exercice	7 910 201	7 910 201	–
Excédent accumulé à la fin de l'exercice (note 6)	7 910 201	\$ 8 910 201	\$ 7 910 201

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2021

	2021	2020
Actifs financiers		
Encaisse	19 193 040	\$ 20 409 543
Débiteurs	22 583	\$ 26 825
	19 215 623	20 436 368
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 432 428	3 164 733
Montant dû à la Ville de Montréal, sans intérêt ni modalités de remboursement	14 257 967	16 201 344
	16 690 395	19 366 077
Actifs financiers nets	2 525 228	1 070 291
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	6 067 678	6 730 700
Charges payées d'avance	317 295	109 210
	6 384 973	6 839 910
Excédent accumulé (note 6)	8 910 201	\$ 7 910 201
Droits contractuels (note 10)		
Obligations contractuelles (note 11)		

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

Au nom du conseil,
DocuSigned by:

Renee Piette _____, administrateur

F08A7D9D9E4A0D9
DocuSigned by:

Isabelle Cadriu _____, administrateur

A1C58157E17E4EA...

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Excédent de l'exercice	- \$ 1 000 000	\$ 7 910 201	\$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	(6 000 000)	(635 722)	(1 250 174)
Transfert de la Ville de Montréal	-	-	(6 910 201)
Produit de cession	-	7 500	9 200
Gain sur cession	-	(7 500)	(9 200)
Amortissement	1 865 055	1 298 744	1 429 675
	(4 134 945)	663 022	(6 730 700)
Variation des charges payées d'avance	-	(208 085)	(109 210)
Variation (de la dette nette) des actifs financiers nets	(4 134 945)	1 454 937	1 070 291
Actifs nets au début de l'exercice	1 070 291	1 070 291	-
Actifs nets (Dette nette) à la fin de l'exercice	(3 064 654) \$	2 525 228 \$	1 070 291 \$

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	1 000 000 \$	7 910 201 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 298 744	1 429 675
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(7 500)	(9 200)
Transfert de la Ville de Montréal (note 3)	—	(6 910 201)
	2 291 244	2 420 475
Variation nette des éléments hors caisse (note 7)	(2 709 281)	19 006 713
	(418 037)	21 427 188
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(805 966)	(1 026 845)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	7 500	9 200
	(798 466)	(1 017 645)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(1 216 503)	20 409 543
Encaisse au début de l'exercice	20 409 543	—
Encaisse à la fin de l'exercice	19 193 040 \$	20 409 543 \$

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie (note 7).

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

1. Statuts et nature des activités

L'Agence de mobilité durable (l'« Agence ») est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), créée par lettres patentes émises le 13 février 2019 en vertu des articles 220.4 et 224 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C -11.4). L'Agence est une organisation paramunicipale qui a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2020, moment où une entente cadre est entrée en vigueur entre l'Agence et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans, renouvelable à son échéance.

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous. L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité. L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville de Montréal et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1) et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3).

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public édictées dans le Manuel de CPA Canada. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs éventuels, des passifs éventuels, des obligations contractuelles et des droits contractuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les principales estimations comprennent la durée de vie estimative des immobilisations corporelles.

b) Constatation des revenus

Les revenus de gestion de la Ville de Montréal et les revenus autonomes sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, lorsqu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus autonomes représentent l'ensemble des revenus de l'Agence autres que les revenus de stationnement tarifé tel que stipulé dans l'entente cadre.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

Les contributions de la Ville de Montréal pour la réalisation des mandats spécifiques sont comptabilisées au cours de l'année financière au cours de laquelle elles sont autorisées par le cédant, lorsque les critères d'admissibilité ont été respectés sauf dans la mesure où des stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Un revenu reporté est alors comptabilisé et amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Les revenus d'intérêts sont classifiés dans les revenus autonomes et sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	Période
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	3 et 5 ans
Bornes informatisées	8 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel et outillage	5 ans

d) Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Agence de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

e) Avantages sociaux futurs

La charge correspond à la contribution versée par l'employeur. Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour les contributions non versées à la fin de l'exercice, de même que les contributions à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation des actifs financiers nets comportent une comparaison avec les données budgétaires, lesquelles ont été approuvées par le conseil municipal de la Ville de Montréal en date du 20 avril 2021.

g) Actifs non financiers

L'Agence comptabilise les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'elles peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

h) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Agence comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indications contraires, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et passifs financiers de l'Agence sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Agence détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

i) L'état des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont une incidence négligeable à la fin d'exercice.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

3. Opération de restructuration

Le 1^{er} janvier 2020, Société en commandite Stationnement de Montréal (« SCSM ») a transféré ses activités à l'Agence et lui a cédé l'ensemble de ses contrats de services ainsi que ses contrats de travail et d'entreprise. À cette même date, la Ville de Montréal a transféré à l'Agence les activités du service de l'application des règlements du stationnement qui relevait auparavant du Service de police de la Ville de Montréal.

De plus, au 1^{er} janvier 2020, la Ville de Montréal a transféré à l'Agence sans contrepartie monétaire certaines immobilisations corporelles préalablement acquises de SCSM ainsi que certaines immobilisations corporelles utilisées par le service de l'application des règlements du stationnement.

L'incidence de l'opération de restructuration sur les résultats de l'exercice a été présentée en tant qu'élément distinct à l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. L'effet total est constitué de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles au moment du transfert de 6 910 201 \$.

Les éléments d'actifs et de passifs, comptabilisés à la valeur comptable nette à la date de l'opération de restructuration, transférés de la Ville de Montréal et de SCSM sont les suivants :

	Ville de Montréal	SCSM	Total
Débiteurs	- \$ 407 727	\$ 407 727	\$ 407 727
Montant à recevoir de SCSM	- 1 577 048	1 577 048	1 577 048
Charges payées d'avance	- 141 210	141 210	141 210
Créditeurs et charges à payer	- (2 125 985)	(2 125 985)	(2 125 985)
Immobilisations corporelles	6 910 201	-	6 910 201
 Effet net de l'opération de restructuration	 6 910 201 \$	 - \$	 6 910 201 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

4. Immobilisations corporelles

	Solde au début	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ radiations	Solde à la fin
Coût				
Améliorations locatives	79 108 \$	– \$	– \$	79 108 \$
Matériel de bureau	473 940	305 488	–	779 428
Bornes informatisées	6 730 676	–	–	6 730 676
Matériel roulant	870 068	318 422	–	1 188 490
Matériel et outillage	4 597	11 812	–	16 409
	8 158 389	635 722	–	8 794 111
Amortissement cumulé				
Améliorations locatives	33 370	32 483	–	65 853
Matériel de bureau	230 371	191 429	–	421 800
Bornes informatisées	788 403	807 390	–	1 595 793
Matériel roulant	371 252	266 350	–	637 602
Matériel et outillage	4 293	1 092	–	5 385
	1 427 689	1 298 744	–	2 726 433
Valeur comptable nette	6 730 700 \$	(663 022) \$	– \$	6 067 678 \$

5. Créditeurs et charges à payer

	2021	2020
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 690 812 \$	1 513 531 \$
Salaires et charges sociales à payer	522 747	828 918
Taxes de vente à payer	162 560	795 271
Revenus perçus d'avance	46 633	22 608
Dépôts de garantie	9 676	4 405
	2 432 428 \$	3 164 733 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

6. Excédent accumulé

	2021	2020
Investissement net à même le fonds de réserve pour projets innovants ou de développement (note 10)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Transfert de la Ville de Montréal (note 3)	-	6 910 201
 Variation de l'exercice	 1 000 000	 7 910 201
Excédent accumulé au début de l'exercice	7 910 201	-
 Excédent accumulé à la fin de l'exercice	 8 910 201 \$	 7 910 201 \$

Conformément à l'article 5.4 de l'entente cadre signée le 16 décembre 2019, l'Agence peut bénéficier d'un « Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement » en constituant une provision en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Selon l'entente, ce fonds est constitué à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville de Montréal. Selon l'entente, l'Agence peut inclure dans ses revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal un montant maximal de 1 000 000 \$ annuellement pour une provision maximale de 5 000 000 \$.

Les revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal au cours de l'exercice 2021 incluent 1 000 000 \$ en lien avec cette provision (1 000 000 \$ en 2020).

7. Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie

Variation nette des éléments hors caisse	2021	2020
Débiteurs	4 242 \$	(26 825) \$
Créditeurs et charges à payer	(562 061)	2 941 404
Montant dû à la Ville de Montréal	(1 943 377)	16 201 344
Charges payées d'avance	(208 085)	(109 210)
 (2 709 281) \$	 19 006 713 \$	

Opérations sans effet sur la trésorerie

Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2021 établi à 53 085 \$ (223 329 \$ en 2020) est retranché des charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Le transfert des immobilisations corporelles de la Ville de Montréal le 1^{er} janvier 2020 a été fait sans contrepartie monétaire et n'a donc pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

8. Informations additionnelles sur les résultats

a) Charges par objet

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Salaires et charges sociales (note 12)	34 847 713 \$	26 302 345 \$	20 007 900 \$
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	2 313 420	1 743 702	1 296 672
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	2 480 853	1 748 439	1 591 704
Services opérationnels	1 030 693	975 469	1 517 607
Fournitures	1 878 159	1 473 079	1 016 765
Honoraires professionnels	1 647 314	1 802 585	1 204 311
Loyer des immeubles	669 904	609 655	607 215
Télécommunications	446 373	278 228	291 756
Publicité et communications	530 645	143 944	20 093
Taxes et permis	116 169	103 177	105 658
Autres frais	4 175 150	601 936	410 313
	50 136 393	35 782 559	28 069 994
Amortissement des immobilisations corporelles	1 865 055	1 298 744	1 429 675
Autres intérêts et frais financiers	41 600	5 715	3 594
	52 043 048 \$	37 087 018 \$	29 503 263 \$

b) Revenus d'intérêts

Les revenus autonomes incluent des revenus d'intérêts de 101 396 \$ générés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (109 044 \$ en 2020).

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence est exposée directement à différents risques, tels que le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Agence ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Agence est exposée à ce risque au regard des créateurs et charges à payer et au montant dû à la Ville de Montréal.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

L'Agence établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'Agence est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2021. Tous les passifs financiers de l'Agence ont une échéance inférieure à un an.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Agence, totalisant respectivement 19 215 623 \$ et 16 481 202 \$ (20 436 368 \$ et 18 548 198 \$ au 31 décembre 2020), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

10. Droits contractuels

En vertu d'une entente cadre d'une durée de 5 ans, renouvelable à son échéance, et débutant à compter du 1^{er} janvier 2020, l'Agence s'est engagée, à gérer et développer le stationnement tarifé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, dans une perspective d'innovation et de mobilité durable, et à percevoir pour la Ville de Montréal les revenus de stationnement. L'Agence veille en plus à l'application de la réglementation du stationnement. En contrepartie, l'Agence recevra de la Ville de Montréal des revenus de gestion constitués de ses charges d'opération et de fonctionnement réduits des revenus autonomes qu'elle générera.

De plus, l'Agence peut constituer une provision maximale de 5 000 000 \$ en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Cette provision est constituée à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville de Montréal (ci-après le « Résiduel »). L'Agence peut à la fin de son exercice financier, inclure dans les revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal, jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$ à même le Résiduel. Les revenus de gestion facturés à la Ville de Montréal au cours de l'exercice 2021 et 2020 incluent respectivement 1 000 000 \$ en lien avec cette provision (note 6).

La Ville de Montréal a confié à l'Agence la réalisation de cinq mandats spécifiques. Au cours des exercices 2020 et 2021, la Ville a versé à l'Agence une somme de 2 000 000 \$ incluant les taxes en vertu d'une convention de service terminée le 31 décembre 2021 pour la réalisation de ces mandats. Les mandats ont par la suite été intégrés à la mission de l'Agence et leur continuité est financée par les revenus de gestion de la Ville de Montréal en vertu de l'entente cadre. Les coûts afférents à ses mandats sont présentés avec les autres activités relatives aux projets corporatifs et innovants.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

11. Obligations contractuelles

- a) L'Agence s'est engagée en vertu d'ententes de location d'espaces à bureaux et industriels se terminant en 2022. Les paiements minimaux exigibles au cours du prochain exercice, en vertu de cette proposition, y compris les taxes et les frais d'exploitation estimatifs, totalisent 518 464 \$.
- b) L'Agence s'est engagée en vertu de contrats d'entretien pour un montant total de 241 333 \$. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en mai 2022.
- c) L'Agence s'est engagée à débourser des frais récurrents pour l'utilisation d'un logiciel, les frais de licence, de télécommunication, d'hébergement, de support technique et d'amélioration de la solution logiciel en lien avec ses bornes informatisées. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices, en vertu de cette proposition, totalisent 785 400 \$ et se détaillent comme suit :

2022	554 400 \$
2023	231 000 \$

12. Transactions avec des apparentés

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et ceux de l'Agence, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville de Montréal.

En plus des activités décrites à la note 3, l'Agence a généré les revenus et engagé les charges suivantes auprès de la Ville de Montréal comptabilisés à la valeur d'échange :

	2021	2020
Revenus de gestion	36 304 368 \$	28 820 385 \$
Contribution pour la réalisation des mandats spécifiques	873 509	865 999
Charges liées aux prêts d'employés de la Ville de Montréal	21 527 442	16 753 908
Autres charges opérationnelles	880 546	654 476
Loyer des immeubles	245 550	243 300

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2021

13. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

Au cours de l'exercice, l'Agence a contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif pour ses employés. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base et aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite. La contribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 à ce régime s'est élevée à 222 008 \$ (63 848 \$ en 2020) et a été comptabilisée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

14. Dépendance économique

L'existence économique de l'Agence est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

15. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.



AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

Agence de mobilité durable
640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3C 1L9
www.agencemobilitedurable.ca

ISBN 978-2-922594-46-1.

Dépôt légal, août 2022
Bibliothèque nationale du Québec
Canada